



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT

CANTON DE FROISSY

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

Adresse de la Mairie :

Impasse des Peupliers

60480 SAINTE EUSOYE

Tél : 09 66 87 71 73

Courriel : mairie.steusoye@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.sainte-eusoye.fr/>

Ouverture du secrétariat :

Jeudi : 18h00 à 19h30 permanence

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance : **Ordinaire du Jeudi 7 Octobre 2021**

Présents : Monsieur Pierre DUGROSPREZ Maire
Madame Doryna FAUCILLE 1^{er} Adjoint
Monsieur Alexandre DUGROSPREZ 2^{ième} Adjoint
Monsieur Nicolas VERCRUYSSSE
Monsieur Jean-Marie CRIGNON
Madame Sandrine AVENEL
Monsieur Hervé GEUDELIN
Madame Lucie MIGEON
Madame Cécile BOURGOIS
Madame Sergine MAILLOT
Monsieur Cédric MAILLARD

Présents invités :

Absents représentés :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Madame Doryna FAUCILLE

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Monsieur DUGROSPREZ ouvre la séance n°6 du lundi 7 octobre 2021 à 18h30, en remerciant les membres du conseil municipal présents.

2- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Monsieur DUGROSPREZ rappelle que les comptes rendu des séances sont désormais envoyés avant le conseil municipal pour avis et validation.

↳ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, paraphé et signé par les conseillers.**

3- Désignation du secrétaire

Madame Doryna FAUCILLE est nommée secrétaire de séance.

↳ **La proposition est approuvée à l'unanimité**

4- Déroulement de l'ordre du jour

4-2 ACTES – Autorisation de signature avec la Préfecture

Monsieur DUGROSPREZ indique que notre d'adhésion à l'ADICO nous permet de bénéficier directement des services d'un tiers transmetteur sélectionné par elle, sans coût supplémentaire. La Poste distribue les certificats électroniques sous la dénomination « certinomis », valable 3 ans moyennant un coût de 230 € HT (à renouveler tous les 3 ans), et que le lecteur de carte puce, coûtera 15 € HT (une seule fois). Cette procédure permettra à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec l'acquisition d'un certificat électronique auprès de « Certinomis »

La délibération est approuvée à l'unanimité et le conseil autorise le Maire ou l'adjointe à signer la convention.

4-3 CCOP – Autorisation de signature loyer bâtiment

Monsieur DUGROSPREZ indique que les services techniques de la CCOP se sont installés dans le bâtiment communal. La location s'effectuera pour une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est fixé à 960 € par an soit 80 € par mois auquel s'ajoutera les charges liées à l'eau et l'électricité.

Monsieur DUGROSPREZ propose qu'une convention d'occupation précaire soit signée avec la CCOP.

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La délibération est approuvée à l'unanimité et le conseil autorise le Maire ou l'adjointe à signer la convention.

4-4 CCOP – Mutualisation

Monsieur DUGROSPREZ indique que dans l'année qui suit l'installation du nouveau conseil communautaire, la CCOP doit rédiger un rapport sur la mutualisation des services en accord avec la Loi RCT n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la Loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Ce sont ces textes qui ont rendu obligatoire l'élaboration du schéma de mutualisation des services entre Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres.

Aucun rapport n'a été produit après la fusion, du fait notamment du départ vers la communauté d'agglomération de 9 communes. On note un précédent rapport rédigé par la CCVBN en 2016. Ce nouveau projet de rapport devra être validé par les 52 communes membres de la CCOP dans les 3 mois qui suivront leur saisine, puis par le conseil communautaire. Il fera l'objet d'un bilan chaque année au moment du débat d'orientations budgétaires qui devra expliquer la mise en œuvre des objectifs qui y seront fixés.

Différents champs d'intervention sont possibles, définis aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, et explicités dans ce rapport :

- Article L5211-4-1 II du CGCT suppose que les **mises à disposition de moyens** sont possibles entre les communes et l'EPCI de manière ascendante (de la commune membre à la CCOP) pour l'exercice d'une compétence lorsque la commune a conservé tout ou partie de ses services suite à un transfert de compétence partiel ;
- Article L5211-4-1 III du CGCT suppose que des **mises à disposition de moyens** sont possibles entre les communes et l'EPCI de manière descendante (de la CCOP aux communes membres) pour l'exercice d'une compétence « lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation de services »
- Article L5211-4-2 du CGCT suppose qu'en dehors des compétences transférées, la CCOP ou une ou plusieurs communes, peuvent **se doter de services communs** (comportant des missions fonctionnelles ou opérationnelles). Les services communs sont gérés par la CCOP. A titre dérogatoire, un service commun peut être géré par une commune choisie par l'organe délibérant de la CCOP.
- Article L5211-4-3 du CGCT permet une **mise en commun de moyens**. La CCOP peut se doter de biens qu'elle partage avec ses communes membres.

Monsieur DUGROSPREZ indique que le conseil doit émettre un avis sur ce projet de schéma de mutualisation 2021-2026.

Le Conseil donne un avis favorable au schéma de mutualisation et la délibération est approuvée à l'unanimité.

4-5 Travaux église

La pose de la porte des morts est prévue vers le 20 octobre.

4-5 Jouets de Noël

Un jouet sera offert aux enfants résidants à Ste-Eusoye ou scolarisés au sein du RPC.

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

5- Questions diverses

1) Tracteur tondeuse

La barre de coupe du tracteur est hors d'usage. Le tracteur est encore fonctionnel mais vieillissant, le coût d'une barre de coupe s'élève entre 4000 € et 5000 €. Des devis ont été demandés, un pour une barre de coupe et un pour l'achat d'un nouveau tracteur.

2) Aire de jeux

La société SOLEUS nous a contacté afin d'effectuer un contrôle obligatoire concernant les aires de jeux, le coût est de 199 € pour trois jeux par an sur une durée de trois ans.

3) Impôts fonciers

Plusieurs remarques ont été formulées sur une augmentation des impôts fonciers. Il n'y a eu d'augmentation des taux par la commune.

4) Location salle des fêtes

Au prochain conseil, il faudra prendre une délibération concernant le ménage après location. Une caution sera demandée et sera restituée si la salle est rendue propre.

Réunion terminée à 20h30

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

6- Clôture de la séance

Monsieur DUGROSPREZ remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation active et clôture la séance à 20h30.

Pierre DUGROSPREZ
Maire

Doryna FAUCILLE
1^{re} Adjoint

Alexandre DUGROPREZ
2^{ème} Adjoint

Nicolas VERCRUYSSSE

Jean-Marie CRIGNON

Sandrine AVENEL

Hervé GEUDELIN

Lucie MIGEON

Cécile BOURGOIS

Sergine MAILLOT

Cédric MAILLARD